Image not found or type unknown

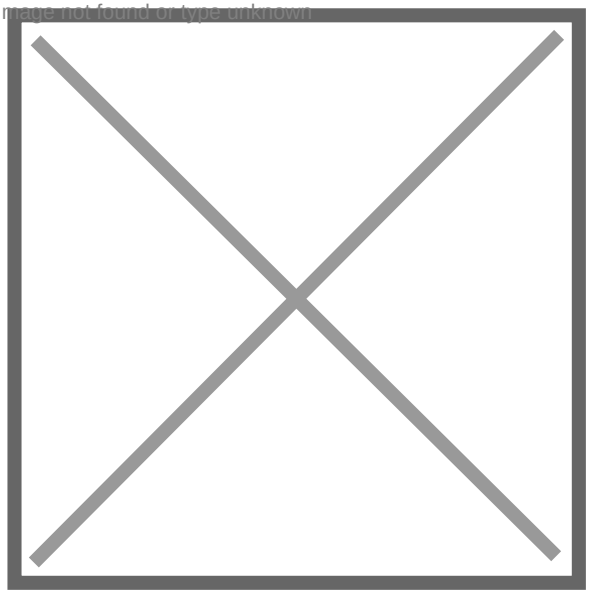

# Abus par un huissier de justice

Par **vampyrus68**, le **17/03/2017** à **18:12**

Bonjour suite un restant due d un plan de surendettement de 2004 un huissier est aller faire un injonctions au tribunal pour m imposer de payer se restant due il as trois dossiers à son etude il as fais cela que pour un seul oui les créanciers suite a la fin du plan se sont acharner à l aide d huissier pour récupérer le reste c est vrai que depuis la fin en juillet 2014 est areter de payer mon plan de 2004 ete de 10 ans et depuis février 2015 est eu telement peur qu est recommencer à payer aux huissier est pris un avocat début décembre 2016 qui m as dit de ne plus payer et la pour cette fameuse injonction que vous parle il assure qu il m'as remis en juillet 2015 la copie de se papier que je n est jammais eu pouvez faire une opposition avez un mois l est su que depuis février dernier que puis je faire pour contester n est aucune preuve mon avocat non plus je n est jammais eu se papier merci aider moi vous en pris merci

Par **amajuris**, le **17/03/2017** à **18:19**

bonjour,
votre message est difficilement compréhensible (aucun signe de ponctuation !).
vous ne pouvez pas interdire à votre créancier qui attend que vous le remboursiez, de demander à un tribunal de rendre une ordonnance d'injonction de payer surtout que, si j'ai bien compris, vous n'avez pas respecté votre plan de surendettement.
tant que votre huissier n'a pas de jugement valant titre exécutoire, vous condamnant à payer, votre huissier n' aucun pouvoir sauf celui de vous harceler.
salutations

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés